



prete
NYUNGANIRA



**TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UNE
FIRME/CABINET DE CONSULTANTS CHARGE (E) DE CONDUIRE UNE
ETUDE DE FAISABILITE POUR LA MISE EN PLACE DE L'ASSURANCE
AGRICOLE AU BURUNDI**

N° de la passation du marché : BI-ADB-451933-CS-QCBS

Adresse : Gikungu (Mutanga Nord), Boulevard Mwezi Gisabo,
Immeuble La Tulipe, 1, rue Inkondo

Tél. : +257 69 573 719

Date de publication :

Date limite de dépôt des propositions :

Financement IDA N° : E-2650-BI





TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN(E) FIRME/CABINET DE CONSULTANTS CHARGE(E) DE CONDUIRE UNE ETUDE DE FAISABILITE POUR LA MISE EN PLACE DE L'ASSURANCE AGRICOLE AU BURUNDI

1. Préambule

Le Gouvernement de la République du Burundi a obtenu un don de l'Association pour le Développement International (IDA) pour financer le Projet pour l'Emploi et la Transformation Economique (PRETE). Il est prévu qu'une partie des sommes accordées au titre de ce don soit utilisée pour recruter un consultant chargé de mener une étude de faisabilité pour la mise en place de l'assurance agricole au Burundi.

Les présents termes de référence (TDRs) concernent le recrutement d'une firme/ cabinet de consultants international chargé(e) de conduire une étude de faisabilité pour la mise en place de l'assurance agricole au Burundi.

2. Contexte et justification

Le Gouvernement de la République du Burundi avec l'appui technique et financier de la Banque Mondiale, a initié un Projet pour l'Emploi et la Transformation Economique pour soutenir le PND (Programme National de Développement) et mettre en œuvre certaines des recommandations issues du Diagnostic du Secteur Privé (CPSD) conduit avec l'appui de la Banque Mondiale et la Société Financière Internationale.

La transformation de l'économie burundaise, pour une croissance robuste et la création d'emplois, requiert :

- i) L'amélioration du climat des affaires ainsi que l'accès au financement, surtout pour les Micro, Petites et Moyennes Entreprises (MPMEs) ;
- ii) La réduction de la fragmentation des marchés intérieurs et des chaînes de valeur ;
- iii) L'adoption et l'utilisation des technologies modernes, et
- iv) L'accès au financement.

Une des activités de la composante 2 du Projet porte sur le développement de l'assurance agricole au Burundi avec l'objectif d'améliorer l'accès au financement pour les agriculteurs et encourager les producteurs agricoles à prendre le risque d'investir de manière optimale dans leur production. Les petits et moyens agriculteurs, dépendants de l'agriculture pluviale, sont particulièrement sensibles aux pertes de récoltes liées aux





défis du changement climatique, car la variabilité climatique actuelle a déjà un impact négatif sur la productivité des cultures à travers les inondations, les sécheresses et les fortes pluies. L'augmentation des températures et des précipitations favorise l'inégale répartition des insectes nuisibles, des mauvaises herbes, des agents pathogènes et accentue l'état limité des réseaux de transport.

En dépit de l'exposition et la vulnérabilité croissantes au risque climatique, des lacunes importantes en matière de protection existent au Burundi car le secteur de l'assurance est à sa genèse. C'est dans ce cadre que le Projet PRETE désire recruter une firme/cabinet de consultants chargé(e) d'élaborer une étude de faisabilité pour la mise en place de l'assurance agricole (assurance risque climatique ou assurance indicielle) au Burundi.

3. Objectifs de l'étude

L'objectif global de cette mission est d'examiner la faisabilité du développement d'une assurance agricole indicielle basée sur le marché ciblant les petits et moyens agriculteurs, éventuellement par le biais d'un partenariat public-privé entre le Gouvernement du Burundi et l'industrie de l'assurance nationale naissante et en pleine croissance.

La mission doit comprendre une analyse des chaînes de valeur afin d'identifier 3 à 4 produits agricoles prometteurs pour une étude de faisabilité technique, opérationnelle, financière et institutionnelle approfondie. Le travail consistera également à identifier les différents segments d'agriculteurs, à analyser les flux de trésorerie et à fournir des estimations réalistes de la taille du marché pour l'assurance indexée, ainsi que la volonté de payer des agriculteurs. La mission identifiera toutes les contraintes qui ont pu empêcher/entraver l'offre de produits d'assurance indicielle adéquats.

4. Etendue des travaux

La mission comprend, entre autres, les éléments suivants :

Tâche 1 : Production agricole et risques

(a) Analyser la production agricole et animale au Burundi, y compris une évaluation des risques affectant le secteur dans chaque région. Cette analyse doit inclure, sans s'y limiter, les éléments suivants :

- Statistiques sur les cultures : liste des principales cultures, superficie plantée, production et rendements moyens, agriculture irriguée par rapport à l'agriculture pluviale, etc. ;
- Statistiques sur le bétail : type, nombre d'animaux ;





- Calendrier des cultures pour chaque région, y compris pour chaque saison et chaque type de culture principale, les dates de plantation et de récolte ;
- Marge brute, coût de production ;
- Risques : type, emplacement, impact et pertes de production au moins pour les événements historiques importants, etc.

(b) Vue d'ensemble du soutien gouvernemental à la production agricole :

- Politique gouvernementale en matière d'agriculture, de gestion des risques et d'assurance ;
- Programme gouvernemental d'aide en cas de catastrophe naturelle :
 - Organisations responsables de la mise en œuvre du programme ;
 - Événements pour lesquels une indemnisation est versée ;
 - Critères d'évaluation des pertes et des niveaux d'indemnisation ;
 - Indemnisation / Paiements historiques au cours des 10 dernières années ;
 - Dispositions spéciales d'aide en cas de catastrophe pour le secteur agricole.
- Subventions pour le prix des intrants : fournir des détails sur le régime ;
- Autres formes d'aide gouvernementale aux producteurs de cultures et de bétail (par exemple, politique fiscale) ;
- Détails des services de vulgarisation agricole pour les cultures et l'élevage.

(c) Examiner la disponibilité des données et les services météorologiques :

- Quelle(s) organisation(s) est (sont) responsable(s) de la mesure/estimation des superficies ensemencées, de la production et des rendements ?
- Quelles sont les méthodes utilisées pour estimer les rendements moyens dans chaque région ?
- Quel est le degré de précision des techniques d'estimation de la production et du rendement des cultures utilisées ?
- Densité et emplacement des stations météorologiques (stations automatiques et manuelles, stations officielles de météorologie, et autres stations) ;
- Pour chaque station, quelle est la durée des séries chronologiques (a) des données pluviométriques quotidiennes, (b) des températures moyennes, maximales et minimales quotidiennes ?
- Les données météorologiques quotidiennes sont-elles sauvegardées sous forme électronique ?





- Organisations consultées (dans le pays ou à l'étranger) pour l'alerte précoce, la surveillance et les prévisions météorologiques, y compris les prévisions axées sur les avis agricoles.
- (d) Sur la base de l'analyse de la production végétale et animale, sélectionner 3 à 4 chaînes de valeur à étudier. La sélection doit être basée sur des attributs tels que :
- La valeur à l'exportation ;
 - L'échelle de production ;
 - La valeur des produits de base ;
 - La participation des petits exploitants ;
 - La production dans le temps ;
 - L'évolution du prix obtenu par les agriculteurs au fil du temps ;
 - Les volumes, valeurs/prix et tendances ;
 - Les revenus par hectare/prix par kg ;
 - Le prix des intrants ;
 - Les méthodes de production et rendements ;
 - La présence d'agrégateurs et de groupes d'agriculteurs ;
 - L'accès aux marchés (mondiaux/régionaux) ;
 - Le soutien technique aux agriculteurs ;
 - Les calendriers/planifications des cultures et budgets ;
 - Le soutien du gouvernement, des ONG, des institutions de recherche ;
 - Les activités commerciales non agricoles.

Tâche 2 : Evaluation de la chaîne de valeur pour les 3-4 produits de base sélectionnés

(e) Cette évaluation devrait inclure la disponibilité de données historiques sur la production (séries chronologiques de la production et des rendements des cultures, idéalement pour les 15 à 20 dernières années). Les données peuvent inclure la superficie ensemencée, la production (par exemple en tonnes métriques), le rendement moyen (par exemple en kg/are) et d'autres mesures connexes ;

(f) L'analyse des parties prenantes, qui doit notamment porter sur les points suivants :

- Le niveau d'organisation des agriculteurs dans chaque chaîne de valeur en vue d'examiner les options pour la fourniture future de l'assurance agricole sur une base de groupe ;
- Ce travail devrait également donner un aperçu des services fournis par les acteurs non agricoles de la chaîne de valeur (PME agricoles, négociants, transformateurs,





- fournisseurs d'intrants, fournisseurs de services logistiques, par exemple le transport, le stockage, etc. ;
- Un examen de l'offre de produits et de services des banques et des institutions de microfinance, des obstacles aux prêts agricoles et des méthodes potentielles pour les éliminer, ainsi que de l'utilisation de la technologie pour atteindre les agriculteurs ;
 - Une vue d'ensemble de l'évolution du marché de l'assurance, qui doit comprendre les éléments suivants :
 - Nombre de compagnies d'assurance - branches vie et générale ;
 - Statistiques d'assurance pour les 3 à 5 dernières années - pénétration du marché pour les principales catégories et volumes de primes ;
 - Les accords de réassurance, les principaux acteurs locaux et internationaux et les réglementations en matière de réassurance ;
 - Lois sur l'assurance et état actuel des modifications visant à faciliter la micro-assurance et l'assurance indexée ;
 - Mesures fiscales affectant le secteur de l'assurance ;
 - Initiatives pour la formation des acteurs du marché dans le domaine de l'assurance agricole ;
 - S'il existe des initiatives/programmes existants ou passés dans le domaine de l'assurance agricole, une vue d'ensemble doit fournir des informations et des données sur le type d'agriculteurs, de cultures et de produits d'assurance, les résultats de l'assurance (primes, sinistres), les canaux de distribution, les systèmes et procédures opérationnels, etc.
 - Dans le cadre de l'analyse des parties prenantes, il convient d'évaluer les opportunités et les défis liés à l'intérêt, à la capacité et à l'engagement de participer à la mise en œuvre de l'assurance indexée.

Tâche 3 : Opportunités de marché

(g) Identification des produits appropriés et viables, des partenaires de mise en œuvre et des distributeurs potentiels pour chaque chaîne de valeur et région géographique afin de développer l'écosystème de l'assurance. Plus précisément :

- Fournir des estimations réalistes du nombre d'agriculteurs potentiels par catégorie ;
- Proposer un produit d'assurance agricole approprié pour chaque chaîne de valeur en fonction des risques et des besoins ;
- Elaborer des profils financiers et de flux de trésorerie pour les chaînes de valeur ;





- Identifier les canaux de distribution, ce qui peut concerner les distributeurs tels que les semenciers, les off-takers, les agro-industries, les IMF, les ONG et les banques qui soutiennent les agriculteurs et documenter le type de services fournis par chaque acteur et leur rôle potentiel dans la distribution de l'assurance aux agriculteurs ;
- Identifier les différents segments d'agriculteurs et de distributeurs au sein de chaque chaîne de valeur et évaluer la valeur de l'assurance et la capacité de chaque cohorte à payer la prime requise grâce à des méthodes d'enquête efficaces, documenter clairement la proposition de valeur pour regrouper l'assurance avec le bouquet de services actuel et prévu du distributeur.

Tâche 4 : Rapport et diffusion

(h) Elaborer un rapport final sur les résultats et les recommandations.

(i) Présenter les résultats au cours d'un événement de diffusion avec les principales parties prenantes nationales.

La firme fera rapport au Gouvernement du Burundi représenté par l'Unité de mise en œuvre du projet PRETE et le TTL de ce chef de projet de la Banque mondiale.

Sur la base des résultats de l'étude de faisabilité de l'assurance agricole, la prochaine étape serait de concevoir (modélisation des catastrophes, tarification, conception des déclencheurs) et de mettre en place une solution de transfert de risque pour atténuer le risque de perte de valeur lié aux chocs météorologiques extrêmes pour les agriculteurs bénéficiaires. Ceci passera par un appel d'offre différent.

5. Méthodologie

(i) Recherche documentaire et analyse des informations avant le travail sur le terrain dans le pays ;

(ii) Rencontrer les PDG et les cadres supérieurs des principales entreprises agroalimentaires dans chaque groupe de produits ;

(iii) Rencontrer des agri-PME, des fournisseurs d'intrants, des institutions financières et d'autres agro-commerçants ;

(iv) Interroger les organisations de producteurs et organiser des groupes de discussion avec des agriculteurs individuels ;

(v) Identifier et rencontrer les éventuels ONG et autres partenaires au développement intervenant dans l'offre de l'assurance agricole ;





(vi) Rencontrer les prestataires de services de vulgarisation, les instituts de recherche, les services gouvernementaux et toute autre partie prenante clé ;

(vii) Interagir en permanence avec l'unité d'exécution du projet PRETE, ARCA et le Groupe de la Banque mondiale pour garantir l'alignement de l'étude sur les objectifs du projet.

6. Les livrables (résultats attendus)

Un rapport final résumant les activités et les résultats obtenus ainsi que des recommandations pour le Burundi doit inclure :

- Des cartes complètes des chaînes de valeur, montrant les flux physiques et financiers et les acteurs clés ;
- Les détails techniques de l'estimation du marché et de l'estimation financière (par exemple un document avec des hypothèses claires, des justifications et des modèles construits documentés, etc.) ;
- Les opportunités et défis liés à l'offre d'une assurance indicielle au Burundi ;
- Une feuille de route ou un plan pour les prochaines étapes de la mise en place d'un système d'assurance indexée pour les chaînes de valeur et les lieux recommandés.
- Les recommandations porteront notamment sur les points suivants :
 - Une définition claire des rôles et des responsabilités entre le Gouvernement et le secteur privé ;
 - L'infrastructure de données nécessaire pour soutenir le développement des produits d'assurance agricole proposés pour chaque chaîne de valeur ;
 - Les niveaux de taux de prime considérés comme abordables par les clients cibles et la manière dont le coût de la prime pourrait être partagé entre les principaux acteurs de la chaîne de valeur ;
 - Des simulations du coût fiscal potentiel sur la base de la définition des rôles et des responsabilités ;
 - Le renforcement des capacités et les réformes publiques nécessaires pour soutenir le développement des produits d'assurance agricole proposés ;
 - Les chaînes de valeur et les segments de marché que l'équipe de projet devrait considérer pour lancer des projets pilotes d'assurance indexée ;
 - Les points clés qui pourraient être utilisés avec les principales entreprises agricoles et les institutions financières pour démontrer la proposition de valeur de l'assurance indicielle ;
 - Les points clés qui pourraient être utilisés avec les principaux assureurs pour démontrer le bien-fondé de l'offre d'une assurance indexée ;





- Le type de services que l'équipe de projet pourrait recommander aux assureurs et aux distributeurs d'envisager d'associer à l'assurance indexée afin qu'ils puissent continuer à bénéficier de l'ensemble des avantages les années où il n'y a pas de paiements ;
- Pour les segments du marché qui ne sont pas actuellement éligibles à une couverture d'assurance, souligner ce que le projet pourrait faire pour les rendre assurables, si cela est possible.
- Le rapport final sera publié et suivi d'ateliers de diffusion des connaissances.

7. Apports spécifiques à fournir par l'ARCA et l'Unité de gestion du Projet PRETE

L'ARCA et l'Unité de gestion du Projet PRETE s'engagent à faciliter le travail de la firme/cabinet de consultants, notamment par :

- La remise à la firme de toute la documentation disponible susceptible de lui faciliter la tâche ;
- L'introduction de la firme auprès des autorités administratives et des autres intervenants dans la réalisation de l'étude.
- La firme/cabinet de consultants devra compléter ces informations par les résultats de ses recherches documentaires.

8. Qualifications et expérience du Cabinet

. Les qualifications minimales du cabinet/firme sont les suivantes :

- Expérience professionnelle d'au moins dix (10) ans dans la réalisation d'analyses de faisabilité et/ou d'évaluations en utilisant des méthodologies rigoureuses en matière d'économie/assurance agricole, d'analyse et de gestion des risques. La connaissance de l'assurance indexée sur l'agriculture est essentielle ;
- Expérience spécifique de l'agro-finance, de l'assurance agricole, de la finance rurale dans les marchés en développement, de préférence en Afrique ; avec au moins une mission similaire réalisée avec succès dans l'assurance agricole au cours des 5 dernières années
- Une solide fonction de gestion de projet avec une expérience avérée en matière de réalisation. Les principales parties prenantes des secteurs agricole et financier du Burundi sont les agences du secteur public, les agro-industries, les agro-PME, les producteurs, les institutions financières y compris les assureurs, et les instituts de recherche ;





- Une expérience avérée du travail avec différentes parties prenantes pour intégrer les connaissances et l'expertise dans un produit ;
- Une forte capacité à synthétiser des informations provenant de sa propre expérience et de sources multiples.

Si les sociétés de conseil ne disposent pas de toutes les compétences requises, elles sont encouragées à créer des co-entreprises avec d'autres sociétés ou à faire appel à des membres supplémentaires de l'équipe pour obtenir l'expertise requise.

Le cabinet doit explicitement démontrer comment il compte apporter l'expertise requise si elle n'est pas entièrement disponible en interne, par exemple en faisant appel à des membres d'équipe externes ou à des entreprises communes.

Le cabinet proposera une équipe pluridisciplinaire, constituant le personnel clé indispensable à la réalisation de la mission. L'équipe devra justifier d'une expertise reconnue et réunir les compétences nécessaires à l'exécution de la mission. Les membres de l'équipe devront satisfaire aux conditions minimales ci-dessous :

a) Chef de mission, Expert en matière d'enquêtes statistiques et économiques et de conduite des études actuarielles menées dans le monde rural :

Le Chef de mission, Expert en matière d'enquêtes statistiques et économiques et de conduite des études actuarielles menées dans le monde rural est le responsable de la mission et devra mobiliser toutes les compétences de son cabinet pour la réalisation de cette mission. Dans son CV, il devra indiquer les contacts des Clients dans les pays qui ont mis en œuvre l'assurance agricole pour inspiration à l'équipe ARCA/PRETE et échanges d'expérience.

Qualifications et expérience du Chef de mission

- Etudes supérieures (minimum BAC+5), en économie, agro-économie, statistique, actuariat, génie agroalimentaire, gestion de projet ou gestion d'entreprise ou tout autre domaine apparenté ;
- Connaissance approfondie en matière d'enquêtes statistiques et économiques ainsi que dans la conduite des études actuarielles dans le monde rural ;
- Expérience (au moins 10 ans) dans la conduite des enquêtes, des études statistiques, économiques et/ou actuarielles ; avec au moins deux missions réalisées en tant que Chef de mission d'une équipe d'experts au cours des 10 dernières années
- Familiarité avec le processus de mise en place d'un système d'assurance agricole/indicielle dans un pays en voie de développement comme le Burundi ;





- Forte compréhension des implications de la mise en place d'un système d'assurance agricole/indicielle afin de proposer des mesures d'accompagnement susceptibles de permettre une bonne réussite de la politique ;
- Grande capacité d'analyse situationnelle et d'en tirer des meilleures réponses pour résoudre la problématique posée (mettre en place une assurance agricole/indicielle qui favorisera la résilience des agriculteurs, éleveurs, etc.) face aux changements climatiques et aux risques divers auxquels ils sont confrontés ;
- Connaissance des pratiques et des normes durables dans l'assurance agricole/indicielle, y compris les considérations environnementales et sociales.
- Excellentes aptitudes à la communication et à la facilitation pour dialoguer efficacement avec des parties prenantes de divers horizons, notamment des agriculteurs, des producteurs, des transformateurs, des négociants et des décideurs politiques.
- Capacité à travailler en collaboration au sein d'équipes pluridisciplinaires et à assurer la coordination avec d'autres consultants et parties prenantes impliqués dans le projet.
- Maîtrise du français, tant à l'écrit qu'à l'oral, afin de communiquer et de présenter efficacement les résultats et les recommandations. Une bonne maîtrise de l'anglais écrit et parlé est souhaitable.

b) Expert 1 : Un actuair

L'actuaire est un expert de l'évaluation, de la modélisation et de la gestion des risques.

Qualifications et expérience d'un actuair

- Etudes supérieures (minimum BAC+5) en actuariat ;
- Expérience (au moins 5 ans) dans la conduite des enquêtes, des études statistiques, économiques et/ou actuarielles dans le monde rural ;
- Expérience dans la conception et la tarification des produits d'assurance agricole/indicielle ; avec au moins une mission similaire réalisée comme Expert Actuaire au cours des 5 dernières années, au sein d'un cabinet ou en tant que Consultant individuel
- Connaissances pointues en mathématiques et statistiques, la maîtrise des outils de modélisation et de big data, des outils comptables et financiers ainsi que des langages de programmation ;
- Excellente connaissance du croisement des données pour construire des modèles probabilistes, mener des études de risque, de rentabilité et de solvabilité afin de





permettre de concevoir ou d'optimiser les contrats, de fixer les clauses et catégories de risques couverts et les barèmes tarifaires.

- Familiarité avec le processus de mise en place d'un système d'assurance ; avoir une expérience en matière de mise en place d'une assurance agricole/indicielle constituerait un atout ;
- Grande capacité d'analyse situationnelle et de formulation de propositions de suite appropriée à donner ;
- Excellentes aptitudes à la communication et à la facilitation pour dialoguer efficacement avec des parties prenantes de divers horizons, notamment des agriculteurs, des producteurs, des transformateurs, des négociants et des décideurs politiques.
- Capacité à travailler en collaboration au sein d'équipes pluridisciplinaires et à assurer la coordination avec d'autres consultants et parties prenantes impliqués dans le projet.
- Maîtrise du français, tant à l'écrit qu'à l'oral, afin de communiquer et de présenter efficacement les résultats et les recommandations. Une bonne maîtrise de l'anglais écrit et parlé est souhaitable.

c) Expert 2 : Un agro-économiste

Un agro-économiste est un spécialiste de l'économie agroalimentaire et du développement en milieu rural. Il analyse, sous leur aspect économique, les problèmes agricoles et agroalimentaires liés à la production, à la transformation et à la commercialisation des produits agricoles.

Qualifications et expérience d'un agro-économiste

- Etudes supérieures (minimum BAC+5) en agro-économie ou tout autre domaine apparenté ;
- Expérience (au moins 5 ans) dans la conduite des études agro-économiques dans le monde rural ; avec au moins une mission similaire réalisée comme Expert agro-économiste au cours des 5 dernières années, au sein d'un cabinet ou en tant que Consultant individuel
- Grande capacité d'analyse situationnelle et de formulation de propositions de suite appropriée à donner ;
- Excellentes aptitudes à la communication et à la facilitation pour dialoguer efficacement avec des parties prenantes de divers horizons, notamment des agriculteurs, des producteurs, des transformateurs, des négociants et des décideurs politiques.





- Capacité à travailler en collaboration au sein d'équipes pluridisciplinaires et à assurer la coordination avec d'autres consultants et parties prenantes impliqués dans le projet.
- Maîtrise du français, tant à l'écrit qu'à l'oral, afin de communiquer et de présenter efficacement les résultats et les recommandations. Une bonne maîtrise de l'anglais écrit et parlé est souhaitable.

d) Expert 3 : Un statisticien

Un statisticien est un concepteur des méthodes de récolte de données comme des questionnaires ou des enquêtes. Il installe des trackings pour suivre des données et collecte des données à partir de sources variées, manipule, nettoie et prépare les données pour une analyse statistique.

Qualifications et expérience d'un statisticien

- Etudes supérieures (minimum BAC+5) en Statistiques, Mathématiques, économie ou tout autre domaine apparenté ;
- Expérience (au moins 5 ans) dans la conduite des études statistiques agro-économiques dans le monde rural ; avec au moins une mission similaire réalisée comme Expert Statisticien au cours des 5 dernières années, au sein d'un cabinet ou en tant que Consultant individuel
- Grande capacité d'analyse situationnelle et de formulation de propositions de suite appropriée à donner ;
- Excellentes aptitudes à la communication et à la facilitation pour dialoguer efficacement avec des parties prenantes de divers horizons, notamment des agriculteurs, des producteurs, des transformateurs, des négociants et des décideurs politiques.
- Capacité à travailler en collaboration au sein d'équipes pluridisciplinaires et à assurer la coordination avec d'autres consultants et parties prenantes impliqués dans le projet.
- Maîtrise du français, tant à l'écrit qu'à l'oral, afin de communiquer et de présenter efficacement les résultats et les recommandations. Une bonne maîtrise de l'anglais écrit et parlé est souhaitable.

9. Durée de la mission

La durée de mission est estimée à 6 mois, à compter de la date de signature du contrat. La mission sera effectuée à Bujumbura, Burundi avec possibilité de déplacements à l'intérieur du pays.





10. Mode de sélection

Le Cabinet sera sélectionné selon la méthode de Sélection fondée sur la qualité et le coût, conformément au Règlement de passation des marchés de la Banque mondiale, Edition de Septembre 2023 et conformément aux critères exigés au regard des présents termes de référence.

Madame Béatrice NZEYIMANA

Coordonnatrice du Projet

